



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Greffes

Question écrite n° 7144

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande à M. le ministre délégué à la santé de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de la « réflexion approfondie au niveau des services ministériels ainsi que des différents partenaires concernés », à l'égard d'une réforme du système français de transplantation d'organes et de tissus, à propos de laquelle il indiquait que « très attaché à ce sujet, il veillera à ce que cette réforme se mette en place dans les meilleures conditions possibles » (J.O. Sénat, 10 juin 1993, page 947).

Texte de la réponse

Le ministre délégué à la santé a annoncé le 30 septembre dernier la création d'un établissement national de la transplantation chargé de gérer et de coordonner les greffes d'organes, de moelle osseuse et de tissus. Cette création répond à de multiples objectifs : il s'agit, dans un premier temps, de donner aux pouvoirs publics des moyens de contrôle et d'action sur de telles activités (gestion de la liste des patients en attente de greffes et attribution des greffons) et surtout de garantir la plus grande sécurité possible dans le domaine des greffes. À plus long terme, cet établissement public aura la mission d'améliorer la transparence et de favoriser la reprise des dons d'organes et de tissus. Un texte créant cet établissement public a été déposé sous forme d'amendement au projet de loi sur la santé publique en cours de discussion au Parlement et le décret d'application définissant les structures de l'établissement public ainsi que ses autres missions, actuellement en cours de rédaction, fera l'objet très prochainement de séances de travail avec l'ensemble des associations concernées par la création de cet établissement (France-Transplant : France Greffe de moelle ; la Société française de greffe de moelle ; France-Tissus ; France-Cryo...).

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7144

Rubrique : Organes humains

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1993, page 3632

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4787